

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	13 décembre 2022
Délibération N°	14
Date de la convocation	02 décembre 2022
Objet	7.1.1 Budget et comptes - budget 2023

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à neuf heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTE EXCUSEE :

Nawar BELMILOUDI

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20221213-20221213-14-DAF-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Objet : 7.1.1. BUDGET ET COMPTES - BUDGET 2023

Le 13 décembre 2022,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu les délibérations n°01 du 31 août 2021 et n°02 du 19 octobre 2021 qui corrigent la délibération n°01 du 31/08/21 sur la représentation du collège des représentants des locataires.

Considérant le projet de budget 2023,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1^{er}

D'approuver au chapitre le budget pour l'année 2023 fixé comme suit :

-	Compte de résultat prévisionnel 2023	
	. Produits	123 784 400 €
	. Charges	124 070 590 €
	. Résultat prévisionnel (déficit)	- 286 190 €
-	Tableau de financement prévisionnel 2023	
	. Ressources stables	83 458 980 €
	. Emplois stables	86 909 386 €
	. Prélèvement sur fonds de roulement	7 450 406 €

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20221213-20221213-14-DAF-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

- Tableau de suivi des stocks de production prévisionnel 2023	
. Ressources à court terme	14 882 000 €
. Emplois à court terme	21 961 100 €
. Besoin en fonds de roulement lié aux stocks	7 079 100 €

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

